



**AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA**  
**VOLTA BASIN AUTHORITY**

Direction Exécutive

• Exécutive Directorate

10 BP 13621 Ouagadougou 10 Burkina Faso +226 25 37 60 67  
secretariat@abv.int www.abv.int

**Projet *Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eau dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (Projet REWarD-Volta River Basin)***

Termes de référence de recrutement  
d'un(e) spécialiste en Suivi-Évaluation et  
Sauvegardes Environnementales et  
Sociales (SSESS) à temps partiel du Projet  
REWarD

Mai 2026



## 1 Contexte et Justification du projet REWarD

Le bassin de la Volta, d'une superficie de 398.390 km<sup>2</sup>, est partagé par les six (06) Etats que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. A l'instar des autres bassins fluviaux d'Afrique, le bassin de la Volta subit depuis les années 70, les effets conjugués du changement climatique et de la pression d'une population sans cesse croissante à 70% rurale, population qui atteindra les 35 millions en 2025.

Dans le cadre de son mandat, l'Autorité du bassin de la Volta (ABV) a réalisé une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) dans le bassin en 2014 qui a abouti à l'identification des principaux problèmes environnementaux et socio-économiques transfrontaliers qui sont, entre autres :

- l'amenuisement/réduction des ressources en eau ;
- la dégradation des terres et des eaux ;
- la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité ;
- la pauvreté des populations dans les pays du bassin ;
- etc.

C'est dans ce contexte que le projet "*Inversion de la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eau dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (REWarD-Volta)*" a été développé en étroite collaboration par le PNUE, l'UICN, l'ABV, le GWP-AO et les acteurs nationaux pour répondre aux préoccupations environnementales transfrontière en tenant compte de l'importance des ressources naturelles pour un développement durable dans le bassin.

À la suite de l'atelier régional tenu à Ouagadougou en novembre 2019, le document final de **projet REWarD-Volta River** a été soumis courant janvier 2020 au Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui l'a approuvé le 24 janvier 2022 pour un financement de **7.122.566 \$ US** et une durée de cinq (05) ans.

Ce **projet REWarD-Volta River** a pour objectif d'Inverser la dégradation des écosystèmes et des ressources en eau et de soutenir le développement intégré basé sur les écosystèmes dans le bassin de la Volta par le renforcement de la gouvernance transfrontalière, la restauration et la conservation des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables. Il est axé sur les quatre (4) composantes suivantes :

- ▶ **Composante 1** : Amélioration de la base de connaissances et développement d'outils de gestion pour un processus décisionnel éclairé (lié aux objectifs de qualité environnementale 1, 5 et 7 du Plan d'Action Stratégique).
- ▶ **Composante 2** : Renforcement de la planification transfrontalière, de la coordination et des capacités régionales et nationales, également lors d'événements extrêmes liés au changement et à la variabilité climatiques (en lien avec les objectifs de qualité environnementale 1, 3, 6 et 7 du Plan d'Action Stratégique).
- ▶ **Composante 3** : Renforcement de la résilience des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables dans le bassin de la Volta (lié aux objectifs de qualité environnementale 1, 5 et 7 du Plan d'Action Stratégique).
- ▶ **Composante 4** : Gestion et partage des connaissances et Suivi-Évaluation efficace (lié aux objectifs de qualité environnementale 5 et 7 du Plan d'Action Stratégique).

**Les partenaires techniques de mise en œuvre du projet REWarD-Volta River** sont : (i) le PNUE, (ii) l’UICN, (iii) le GWP-AO et le bénéficiaire (iv) l’ABV (Direction Exécutive et Coordination de la Structure Focale Nationale de chacun des six (06) Etats membres).

Leur brève description est donnée ci-dessous :

- 1. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, en anglais *United Nations Environment Program, UNEP*)** est une organisation dépendante de l'[Organisation des Nations unies](#), créée en 1972, dont le siège pour l’Afrique est à Nairobi au Kenya et ayant pour but de :
  - coordonner les activités des [Nations unies](#) dans le domaine de l'[environnement](#) ;
  - assister les pays dans la mise en œuvre de [politiques environnementales](#).
- 2. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, en anglais IUCN)**, fondée le 5 octobre 1948 à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau, en France, est l'une des principales organisations non gouvernementales mondiales consacrées à la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la biodiversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable.
- 3. Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest ou Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO)** est l'un des 13 Partenariats Régionaux de l'Eau dans le monde du Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership - GWP), créé en 1996 pour aider les pays à traduire en actions concrètes les principes issus des conférences de Dublin (1992) et de Rio (1992) sur la gestion durable des ressources en eau. La vision du GWP est celle d'un monde où la sécurité en eau est assurée pour tous. Le GWP se fixe comme mission de faire progresser la gouvernance et la gestion des ressources en eau en vue d'un développement durable et équitable.
- 4. L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV)** est une Organisation intergouvernementale, créée par les pays qui ont en partage le bassin de la [Volta](#) : le [Bénin](#), le [Burkina Faso](#), la [Côte d'Ivoire](#), le [Ghana](#), le [Mali](#) et le [Togo](#). Le 19 janvier 2007 à [Ouagadougou](#), les Chefs d'État des pays mus par un esprit de coopération, ont procédé à la signature de la Convention portant Statut du fleuve [Volta](#) et création de l'ABV. Elle a pour mission de *“promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique”*.

Pour la mise en œuvre et le suivi des activités du projet REWarD-Volta River, une Unité de Gestion du Projet (UGP) avec à sa tête un Coordonnateur Régional de Projet, a été mise en place au sein de la Direction Exécutive et placée sous la responsabilité directe du Directeur Exécutif Adjoint / Chargé des Opérations et sous la supervision du Directeur Exécutif de l'ABV.

***L'ABV en collaboration avec l'UICN, le PNUE et le GWP-AO, lance le présent appel à candidatures en vue du recrutement d'un(e) Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS) à temps partiel pour le compte du projet REWarD-Volta River.***

Dans ce cadre, le(la) Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS) est chargé d'assurer la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation robuste et de veiller à l'intégration des exigences de sauvegardes environnementales et sociales dans la stratégie globale du projet.

<b>Agences de mise en œuvre du Projet</b>	UICN PNUE
<b>Agences d'exécution du Projet</b>	ABV GWP-AO
<b>Bénéficiaire</b>	Etats membres ABV (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo)
<b>Durée du projet</b>	Cinq (05) ans
<b>Lieu d'affectation</b>	Direction Exécutive de l'ABV située à Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso
<b>Date de publication</b>	1 <sup>er</sup> juin 2026
<b>Date de clôture</b>	8 juin 2026 à 18 heures GMT (Heure Locale du Burkina Faso)
<b>Responsable Direct</b>	Coordonnateur du Projet
<b>Durée du contrat</b>	1 an renouvelable
<b>Date Probable de prise de service</b>	22 juin 2026

## 2 Objectifs du Poste

Le/la Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS), recruté(e) à temps partiel à raison d'un volume maximal de dix (10) jours-homme par mois, a pour mission principale d'apporter un appui méthodologique, analytique et de contrôle qualité au dispositif de Suivi-Évaluation du projet, ainsi qu'à l'intégration progressive des sauvegardes environnementales et sociales, en cohérence avec les priorités du projet, les exigences des partenaires techniques et financiers, et les capacités opérationnelles des structures nationales d'exécution.

Plus spécifiquement, il s'agira pour le/la Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS) de :

1. **Contribuer à la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de suivi-évaluation performant** pour garantir la qualité des données, analyser les performances et appuyer la prise de décision stratégique.
2. **Contribuer à l'analyse des effets et impacts observables** en suivant les indicateurs clés, en identifiant les effets du projet sur les communautés et les écosystèmes, et en proposant des ajustements stratégiques.
3. **Contribuer à la production de rapports analytiques et de synthèses stratégiques** en fournissant des recommandations et en documentant les bonnes pratiques pour maximiser l'impact du projet.
4. Contribuer au renforcement des **capacités des parties prenantes de manière ciblée** en matière de suivi-évaluation et de sauvegardes E&S à travers des formations, des actions de sensibilisation et une coordination efficace entre les acteurs nationaux et régionaux.
5. Contribuer à l'**intégration des sauvegardes environnementales et sociales** dans le projet, en veillant à l'inclusion des groupes vulnérables, à l'**identification et au suivi des risques environnementaux et sociaux**, et à la **promotion d'approches participatives, préventives et proportionnées**.

### 3 Responsabilités et Tâches du/de la Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS)

Le/la Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS), recruté(e) à temps partiel, avec un volume de travail maximal de dix (10) jours-homme par mois, a pour mission principale d'assurer un appui méthodologique, technique et analytique à la structuration, à la cohérence, à la qualité et à la consolidation du dispositif de suivi-évaluation et des sauvegardes environnementales et sociales du projet, en appui à l'UGP, aux SFN et aux UNER.

Compte tenu du caractère à temps partiel du poste, son intervention se concentre prioritairement sur les fonctions à forte valeur ajoutée de cadrage méthodologique, de contrôle qualité, d'analyse, d'appui ciblé, de revue stratégique et de capitalisation. La mise en œuvre opérationnelle de terrain, la collecte primaire régulière des données, le suivi de proximité et le rapportage national courant relèvent en premier lieu des UNER et des opérateurs de la composante 3, sous la supervision des SFN.

#### 3.1 Mise en place et structuration du dispositif de suivi-évaluation

- Élaborer, actualiser et opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation du projet, en cohérence avec le ProDoc, le cadre logique et les exigences du PNUE et de l'UICN ;
- Développer ou consolider le plan de suivi-évaluation (PM&E), incluant les indicateurs, les sources de données, les méthodes de collecte et les responsabilités ;
- Proposer et finaliser, avec l'UGP et les UNER, des outils harmonisés de collecte, de suivi et de reporting (tableaux de bord, fiches de collecte, canevas de rapportage) ;
- Appuyer la structuration d'un dispositif de suivi de la performance (technique, institutionnelle et financière en lien avec les équipes concernées) ;
- Assurer l'intégration des dimensions genre, inclusion sociale et durabilité dans le dispositif de suivi-évaluation.

#### 3.2 Assurance qualité des données et du dispositif S&E

- Définir les protocoles de collecte, de validation et de contrôle qualité des données ;
- Vérifier la cohérence, la fiabilité et la traçabilité des données remontées par les UNER ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle qualité (revues périodiques, audits internes de données, checklists) ;
- Appuyer l'harmonisation des pratiques de suivi-évaluation entre les pays.

#### 3.3 Suivi des indicateurs et analyse de la performance

- Appuyer la consolidation, la revue qualité et l'analyse du suivi des indicateurs du cadre logique (IOV) à l'échelle du projet ;
- Appuyer la consolidation et assurer l'analyse des données issues des UNER et des partenaires ;
- Produire des analyses périodiques sur l'état d'avancement, les écarts, les risques et les performances ;
- Formuler des recommandations stratégiques pour améliorer la mise en œuvre du projet.

### 3.4 Intégration des sauvegardes environnementales et sociales

- Définir et opérationnaliser les principes et outils de prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales dans les activités du projet ;
- Proposer une grille simplifiée de screening environnemental et social des activités sensibles du projet conformément aux normes et politiques E&S des différents partenaires techniques à savoir le PNUE, l'UICN, et les normes environnementales des pays membres de l'ABV ;
- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de gestion de plaintes (MGP) simple (remontée, de suivi et de traitement des incidents, points de vigilance, etc.) à caractère environnemental et social, en lien avec l'UGP, les SFN et les UNER ;
- Veiller à l'intégration des dimensions genre, inclusion sociale, vulnérabilité et conflits d'usage dans l'analyse des risques liés aux activités de terrain ;
- Appuyer l'identification, l'analyse et le suivi des risques environnementaux et sociaux liés aux activités de la composante 3 ;
- Veiller à l'intégration des mesures de mitigation des risques environnementaux et sociaux identifiés, dans les plans d'action et les activités ;
- Assurer la revue qualité des livrables sensibles (diagnostics, plans de gestion, rapports techniques) au regard des exigences E&S ;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuations conformément aux plans de gestion E&S élaborés.

L'intervention du/de la SSESS sur les aspects E&S portera prioritairement sur les activités, sites, livrables et situations présentant les niveaux de sensibilité ou de risque les plus élevés, selon les priorités définies par l'UGP.

### 3.5 Appui méthodologique aux UNER et aux partenaires

- Contribuer, de manière ciblée, au renforcement des capacités des équipes des UNER sur les outils, méthodes et exigences en matière de S&E et de sauvegardes E&S ;
- Appuyer la structuration méthodologique du suivi participatif au niveau des sites pilotes, dont la mise en œuvre opérationnelle est assurée par les UNER et les acteurs de terrain ;
- Fournir un appui technique ponctuel sur des activités, livrables ou problématiques jugés prioritaires par l'UGP ;
- Contribuer à l'harmonisation des approches et formats entre pays et partenaires, dans la limite du plan de charge du poste.

### 3.6 Rapportage, capitalisation et apprentissage

- Contribuer à l'élaboration des rapports techniques consolidés du projet (trimestriels, semestriels, annuels) ;
- Produire des notes analytiques, synthèses et tableaux de bord à l'attention de l'UGP et des partenaires ;
- Appuyer la documentation des bonnes pratiques, des leçons apprises et des impacts ;
- Contribuer, selon les priorités retenues par l'UGP, à des exercices ciblés d'autoévaluation ou de revue interne ;
- Contribuer à la préparation technique et à l'accompagnement des processus d'évaluation (mi-parcours, finale) et des exercices de capitalisation.

Les contributions du/de la SSESS au rapportage et à la capitalisation porteront prioritairement sur les produits consolidés, analytiques ou méthodologiques à l'échelle régionale, et non sur la production de routine de tous les rapports de terrain ou rapports nationaux.

### 3.7 Coordination et appui stratégique

- Participer aux réunions techniques du projet (UGP, CRP, ateliers régionaux et nationaux) ;
- Appuyer la prise de décision stratégique à partir des résultats du suivi-évaluation ;
- Assurer une veille sur les exigences des bailleurs en matière de S&E et de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Contribuer à l'amélioration continue du dispositif global du projet.

La participation du/de la SSESS aux réunions, ateliers et instances de coordination se fera de manière ciblée, selon les besoins validés par l'UGP et compatibles avec le plan de charge mensuel.

## 4 Conditions particulières de prestation du SSESS

### 4.1 Limites de responsabilité du poste à temps partiel

Compte tenu du caractère à temps partiel du poste, le/la SSESS intervient prioritairement comme appui méthodologique, conseil, contrôle qualité, consolidation et analyse stratégique. Il/elle n'a pas vocation à assurer seul(e) la collecte primaire systématique des données sur l'ensemble des sites, ni la supervision opérationnelle quotidienne des activités de terrain dans les six pays. Ces tâches relèvent en premier lieu des UNER, sous la supervision des SFN, avec l'appui des opérateurs, prestataires et partenaires de terrain mobilisés dans le cadre de la composante 3.

À ce titre, le/la SSESS n'assure pas directement, sauf mission spécifique validée par la coordination du projet :

- la conduite quotidienne du suivi de terrain dans les six pays ;
- la collecte primaire exhaustive des données sur tous les sites ;
- l'animation permanente des communautés ;
- la mise en œuvre directe des activités pilotes ;
- la supervision logistique de routine des prestataires et activités de terrain ;
- la production des rapports techniques nationaux de routine relevant des UNER.

En cohérence avec le volume maximal de dix (10) jours-homme par mois, le/la SSESS n'est pas tenu(e) d'assurer une présence continue sur les sites ni un accompagnement rapproché de toutes les activités dans les six pays. Son intervention est prioritairement déclenchée sur la base des besoins de structuration, de contrôle qualité, de revue analytique ou d'appui technique jugés prioritaires par l'UGP.

### 4.2 Articulation fonctionnelle avec les UNER et les opérateurs terrain

Le/la SSESS exerce sa mission en complémentarité avec les UNER, qui assurent au niveau national la planification opérationnelle, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, le rapportage et la capitalisation des activités du projet, ainsi que l'encadrement des prestataires locaux. En particulier, pour la composante 3, la collecte des données de terrain, le suivi technique de

proximité, la remontée des informations de routine et l'appui à l'exécution des activités pilotes relèvent prioritairement des UNER et des opérateurs terrain, sous la supervision des SFN.

## 5 Qualifications et Expériences Requises

Le/la spécialiste doit posséder les qualifications et compétences suivantes :

### 5.1 Formation académique :

1. Avoir un diplôme universitaire (Master ou équivalent) en suivi-évaluation des Projets, Programmes et Politiques, environnement, sciences sociales, développement rural, gestion des ressources naturelles, statistiques, économie, gestion ou tout autre domaine jugé pertinent.

### 5.2 Expérience professionnelle :

2. Disposer d'un minimum de 5 ans d'expérience dans la mise en place de systèmes de suivi-évaluation dans des projets de développement.
3. Avoir de l'expérience avérée dans l'utilisation des outils et logiciels de planification et de suivi-évaluation (MS Project, Suites logicielles Tomates, KoboToolbox, Power BI, SPSS, STATA, etc.).
4. Avoir de l'expérience dans la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation dans des contextes transfrontaliers et environnementaux.
5. Avoir une expérience avérée dans l'intégration ou le suivi des dimensions environnementales et sociales dans des projets de développement, y compris les enjeux d'inclusion des groupes vulnérables, de genre, de participation et de gestion des risques sociaux.

### 5.3 Compétences techniques et transversales :

6. Maîtrise des méthodologies d'évaluation qualitative et quantitative.
7. Excellente capacité d'analyse de données complexes, de formulation de recommandations stratégiques et de rédaction de rapports.
8. Bonne connaissance des enjeux de gestion des ressources en eau et des écosystèmes.
9. Bonne compréhension des principes de gestion des risques environnementaux et sociaux dans les projets de développement ;
10. Maîtrise des outils d'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES), et une connaissance des législations environnementales des pays du bassin.
11. Capacité à proposer des outils simples, proportionnés et opérationnels de screening, de suivi et de contrôle qualité ;
12. Capacité à travailler avec des acteurs gouvernementaux et privés, des ONG et des partenaires techniques.
13. Sens de l'organisation, rigueur et capacité à gérer plusieurs tâches simultanément.
14. Excellentes compétences en communication écrite et orale.
15. Capacité à travailler dans un environnement multiculturel.
16. Maîtrise du français et/ou de l'anglais.

### 5.4 Autres atouts :

17. Avoir de l'expérience dans le suivi des projets financés par des institutions et ONG internationales (PNUE, FEM, UICN, GWP, etc.).
18. Avoir la capacité à travailler de manière autonome avec un minimum de supervision.

## 6 Livrables attendus et modalités de production

### 6.1 Liste des livrables attendus par responsabilité

Les livrables attendus du/de la Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS) sont organisés en trois catégories : (i) les livrables structurants prioritaires, attendus en début de mission ou en phase de mise en place ; (ii) les livrables périodiques d'appui à la mise en œuvre et au pilotage ; et (iii) les livrables ponctuels, produits selon les besoins validés par l'UGP. Leur production doit rester strictement proportionnée au caractère à temps partiel du poste, au volume maximal de dix (10) jours-homme par mois, ainsi qu'au rôle d'appui méthodologique, de contrôle qualité, de consolidation et d'analyse confié au/à la spécialiste.

Les livrables structurants prioritaires sont élaborés de manière séquencée au démarrage ou dans les premiers mois de la mission, selon un phasage validé par l'UGP, afin de rester compatibles avec le volume de travail à temps partiel du poste.

Catégorie de livrables	Responsabilités	Livrables	Description détaillée	Fréquence / échéance
<b>Livrables structurants prioritaires</b>	Structuration du système S&E	<b>Plan de Suivi-Évaluation (PM&amp;E)</b>	Document opérationnel définissant les indicateurs, les sources de données, les méthodes de collecte, les responsabilités et le calendrier de suivi du projet, aligné sur le ProDoc et les exigences PNUE/GEF/UICN.	Au démarrage de la mission, puis actualisation si nécessaire
		<b>Guide ou note méthodologique de référence sur le dispositif S&amp;E et les sauvegardes E&amp;S</b>	Document de référence synthétique et opérationnel présentant les principes, l'architecture, les outils et les procédures du dispositif de suivi-évaluation et des sauvegardes environnementales et sociales du projet. Il précise les rôles des acteurs, les circuits de données et les modalités de prise en compte des risques E&S.	Au démarrage ou en phase de mise en place
		<b>Cadre harmonisé des indicateurs</b>	Matrice consolidée des indicateurs du projet (techniques, environnementaux, sociaux, genre), avec définitions, unités de mesure, cibles, modalités de calcul et sources de vérification.	Au démarrage, puis ajustement si requis
		<b>Dispositif de contrôle qualité des données</b>	Ensemble de procédures, checklists et protocoles de validation destinés à assurer la fiabilité, la cohérence, la complétude et la traçabilité des données issues des UNER et partenaires.	Au démarrage ou dans le premier cycle de mise en œuvre
	Outils opérationnels S&E	<b>Tableaux de bord des indicateurs</b>	Outils de visualisation et de suivi périodique des performances du projet à l'échelle nationale et régionale, permettant d'apprécier rapidement l'état d'avancement des résultats et indicateurs clés.	Mise en place au démarrage, puis actualisation mensuelle, trimestrielle ou selon le cycle de reporting retenu par l'UGP
		<b>Outils standardisés de collecte et reporting</b>	Ensemble de formats harmonisés (fiches, formulaires, canevas, outils numériques) destinés aux UNER et partenaires pour la collecte, la	Au démarrage ou en phase de structuration

Catégorie de livrables	Responsabilités	Livrables	Description détaillée	Fréquence / échéance
			consolidation et le reporting des données, dans une logique de cohérence et de comparabilité.	
	Sauvegardes environnementales et sociales	<b>Grille de screening E&amp;S</b>	Outil simplifié permettant d'identifier, de catégoriser et de documenter les risques environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet, en particulier celles de la composante 3.	Au démarrage ou avant le déploiement des activités sensibles
		<b>Note méthodologique E&amp;S</b>	Document synthétique définissant les principes, les exigences minimales et les procédures simplifiées en matière de sauvegardes environnementales et sociales adaptées au projet.	Au démarrage ou en phase de mise en place
		<b>Matrice de suivi des risques E&amp;S</b>	Tableau structuré identifiant les risques environnementaux et sociaux, leur niveau de criticité, les mesures d'atténuation, les responsables et les modalités de suivi.	Au démarrage, puis révision si nécessaire
		<b>Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) structuré</b>	Matrice de procédures opérationnelles du MGP comprenant ses indicateurs de suivi (canaux de réception des plaintes, nombre de plaintes reçues, délais de traitement, etc.)	Au démarrage, puis révision si nécessaire
<b>Livrables périodiques d'appui à la mise en œuvre et au pilotage</b>	Outils opérationnels S&E	<b>Outils de suivi de la performance</b>	Outils synthétiques permettant d'apprécier l'avancement physique et qualitatif des activités et résultats du projet, sur la base des informations consolidées produites par les UNER.	Mise à jour trimestrielle ou semestrielle
	Analyse et reporting	<b>Rapports analytiques périodiques</b>	Notes analytiques présentant l'état d'avancement du projet, les performances, les écarts, les risques et les recommandations de pilotage, à partir des données consolidées disponibles.	Trimestriel au maximum, ou semestriel selon le niveau de disponibilité des données et les priorités de l'UGP

<b>Catégorie de livrables</b>	<b>Responsabilités</b>	<b>Livrables</b>	<b>Description détaillée</b>	<b>Fréquence / échéance</b>
		<b>Notes de synthèse et aide à la décision</b>	Documents courts destinés à l'UGP pour éclairer la prise de décision à partir des résultats du suivi-évaluation, des alertes et des constats de performance.	Selon les besoins de pilotage, sans caractère systématique
		<b>Contributions aux rapports officiels</b>	Apports techniques aux rapports PTBA, rapports annuels, PIR/QPR et autres rapports institutionnels, incluant l'analyse des indicateurs et des sauvegardes E&S.	Selon le calendrier officiel du projet
		<b>Rapports de revue qualité</b>	Rapports ou notes de contrôle qualité portant sur la qualité des données, des outils et des principaux livrables produits par les UNER et partenaires.	Ponctuel ou semestriel selon les cycles de reporting et les besoins de contrôle qualité
	Sauvegardes environnementales et sociales	<b>Tableau de suivi des risques E&amp;S</b>	Outil de suivi périodique des risques environnementaux et sociaux, incidents, mesures correctives et niveaux de conformité, alimenté principalement à partir des informations remontées par les UNER.	Mise à jour trimestrielle de préférence, ou semestrielle selon le niveau d'activité et les risques identifiés
	Capitalisation et apprentissage	<b>Notes de capitalisation</b>	Documents synthétiques mettant en évidence les bonnes pratiques, les innovations, les difficultés rencontrées et les enseignements utiles à l'amélioration du projet.	Annuel ou selon les jalons majeurs du projet
		<b>Fiches de leçons apprises</b>	Fiches thématiques documentant les acquis, les défis, les facteurs de succès et les recommandations d'amélioration sur des thématiques ou expériences spécifiques.	Selon les besoins ou à l'issue de séquences clés d'activités
	Renforcement des capacités	<b>Rapports de formation/appui</b>	Comptes rendus des sessions de formation, sensibilisation ou accompagnement technique apportés aux UNER et partenaires sur le S&E et les sauvegardes E&S.	Après chaque session ou cycle d'appui

Catégorie de livrables	Responsabilités	Livrables	Description détaillée	Fréquence / échéance
<b>Livrables ponctuels selon les besoins validés par l'UGP</b>	Sauvegardes environnementales et sociales	<b>Notes de conformité E&amp;S</b>	Avis techniques succincts sur la conformité d'activités, de diagnostics, de plans ou de livrables spécifiques aux exigences environnementales et sociales du projet.	Ponctuel, à la demande
	Capitalisation et apprentissage	<b>Contributions aux évaluations</b>	Apports techniques ciblés aux évaluations à mi-parcours et finale, notamment sur la qualité des données, les indicateurs, les sauvegardes E&S et les enseignements tirés.	À mi-parcours et en fin de projet, ou selon demande
		<b>Note analytique sur les effets et impacts observables du projet, sur la base des données consolidées disponibles</b>	Note de synthèse analysant les effets et changements observables du projet sur les bénéficiaires, les pratiques et les écosystèmes, sur la base des données disponibles, sans constituer une évaluation d'impact exhaustive.	Ponctuel, selon disponibilité des données et validation UGP
	Renforcement des capacités	<b>Modules et supports de formation</b>	Outils pédagogiques (présentations, guides, fiches, supports multimédia) produits pour renforcer les capacités des UNER et partenaires en S&E et sauvegardes E&S.	Ponctuel, avant ou en appui aux formations
		<b>Fiches pratiques ou supports simplifiés à destination des UNER et opérateurs terrain</b>	Supports courts, pratiques et opérationnels destinés à faciliter l'application des outils S&E et des exigences E&S au niveau des équipes de terrain.	Ponctuel, selon les besoins de terrain

Les échéances indiquées ci-dessus sont données à titre indicatif et pourront être précisées dans le plan de charge du/de la spécialiste, en cohérence avec les priorités du projet, les cycles de reporting et les besoins validés par l'UGP.

## 6.2 Modalités de production des livrables

Les livrables sont produits en étroite collaboration avec l'UGP, les SFN et les UNER. Les données mobilisées proviennent principalement des UNER, des dispositifs de terrain, ainsi que, selon les besoins, des autres partenaires ou prestataires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Compte tenu du caractère à temps partiel du poste, la production des livrables est planifiée de manière séquencée et priorisée par l'UGP. Chaque livrable fait l'objet d'une validation par l'UGP selon les procédures en vigueur. Les livrables structurants ou stratégiques sont produits en français ou en anglais, avec résumé exécutif bilingue selon les exigences de l'ABV.

**L'appréciation de la performance du/de la SSESS devra tenir compte du caractère à temps partiel du poste, du volume maximal de dix (10) jours-homme par mois, du niveau de priorité des demandes formulées par l'UGP, ainsi que de la disponibilité effective des données et contributions attendues des structures nationales et partenaires.**

## 7 Supervision et Collaboration

Le/la Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS) travaillera sous la supervision du **Coordonnateur du projet REWARD**, en étroite collaboration avec les équipes techniques dans les 6 pays membres de l'ABV et les partenaires de mise en œuvre.

Il assurera une communication régulière pour soutenir la prise de décision et l'optimisation des activités du projet pendant son contrat.

## 8 Obligations et conditions de prestation du/de la spécialiste

En vue d'encadrer juridiquement et professionnellement la relation entre le/la spécialiste et l'ABV, les clauses suivantes sont intégrées dans les Termes de Référence.

### 8.1 Utilisation d'une feuille de temps

Le/la spécialiste devra utiliser une **feuille de temps** pour comptabiliser les durées effectives de travail. Toutefois, le volume de travail ne devra **pas excéder 10 jours-homme (HJ) par mois**. Une validation des heures travaillées sera effectuée par le **Coordonnateur du Projet** avant tout paiement.

### 8.2 Clause de présence obligatoire

Le/la spécialiste est tenu(e), sauf empêchement dûment validé par l'ABV, d'assurer une présence physique effective lors de certaines étapes critiques de la mission nécessitant sa contribution directe, notamment lors de la mise en place des outils structurants de S&E, de sessions ciblées de formation ou d'harmonisation méthodologique, ainsi que, selon les besoins validés par l'UGP, lors de revues, évaluations ou exercices de capitalisation jugés prioritaires. Cette présence physique s'exercera de manière compatible avec le caractère à temps partiel du poste et le plafond de dix (10) jours-homme par mois.

### 8.3 Respect des délais de livraison des livrables

Le/la spécialiste devra **fournir les livrables requis dans les délais et formats convenus**.

Un suivi mensuel sera mis en place pour s'assurer du respect des échéances.

Des pénalités pourraient être appliquées en cas de retards non justifiés dans la soumission des livrables.

### 8.4 Redevabilité

Le/la spécialiste s'engage à fournir des analyses et rapports rigoureux basés sur des données fiables et vérifiables. Il devra justifier ses recommandations et méthodes utilisées dans le cadre de ses missions.

### 8.5 Confidentialité

Le/la spécialiste s'engage à traiter toutes les informations obtenues dans le cadre de sa mission avec la plus stricte confidentialité. Il ne pourra les utiliser ou les divulguer à des tiers sans l'autorisation écrite de l'organisation commanditaire.

## 8.6 Réserve et loyauté

Le/la spécialiste est tenu à un devoir de réserve et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions. Il s'engage à ne pas divulguer des informations sensibles liées aux activités du projet, y compris après la fin de son contrat.

## 8.7 Responsabilité civile

Le/la spécialiste est responsable des conséquences directes et indirectes de ses interventions. Il devra, si requis, souscrire une assurance responsabilité civile couvrant d'éventuels dommages causés dans l'exercice de ses fonctions.

## 9 Durée et Lieu d'Exécution

Le ou la candidat(e) retenu(e) se verra proposer un contrat à temps partiel, d'une durée initiale d'un (01) an, renouvelable annuellement en fonction des performances, de l'avancement du projet et de la disponibilité des fonds. Le contrat inclura une période d'essai de trois (03) mois, ainsi qu'un plan de charge indicatif et une feuille de temps mensuelle pour le suivi des prestations.

Le poste est basé au siège du projet à Ouagadougou, au Burkina Faso, avec des déplacements ponctuels ou ciblés sur le terrain dans les six pays membres de l'ABV, selon les besoins validés par l'UGP et compatibles avec le plan de charge mensuel du poste.

## 10 Modalités de Candidature

Les candidats individuels intéressés ayant les qualifications et expériences requises en rapport avec ce poste, sont invités à soumettre leur dossier comprenant :

- 1) Une lettre de motivation expliquant leur intérêt pour le poste et leur expérience en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS).
- 2) Un CV détaillé récent, certifié sincère et accompagné des références des projets menés, les langues pratiquées ainsi que les noms et coordonnées d'au moins trois (03) personnes de référence, dont celles d'un employeur ou client récent ;
- 3) Une copie certifiée conforme des titres, diplômes, attestations de qualification pertinentes ;
- 4) Une **copie d'un document officiel de l'identité** et de la nationalité ;
- 5) Tout document jugé utile pour apprécier les qualifications et l'expérience du candidat.

Le candidat retenu devra fournir, avant la signature du contrat :

- Un extrait de **casier judiciaire récent (moins de trois mois)** ou tout document équivalent reconnu dans son pays de résidence ;
- toute pièce complémentaire requise par l'ABV dans le cadre de la contractualisation Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.
- le cas échéant, une **preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant les prestations objet du contrat.

**Les dossiers de candidature en français ou en anglais sont à transmettre au plus tard le 8 juin 2026 à 18 heures GMT (Heure Locale du Burkina Faso) aux adresses électronique ci-dessous :**

- [secretariat.abv@gmail.com](mailto:secretariat.abv@gmail.com);

- [secretariat@abv.int](mailto:secretariat@abv.int);

Les dossiers de candidature doivent être transmis en format électronique sous format PDF (avec reconnaissance des caractères) non protégés par un mot de passe avec le titre « **Appel à candidature-Spécialiste en Suivi-Évaluation et Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSESS) Projet REWarD, n° 001/2026/ABV/REWarD/PI** ».

**NB : Seul(e)s les candidat(e)s sélectionné(e)s seront contacté(e)s.**

Le présent avis est accessible à partir du Cloud (REWARD-OFFRES-BIDS) dont le lien <https://abv.int/recrutement-Spécialiste-Suivi-Évaluation-Sauvegarde-Sociale-Projet-REWARD/>

## 11 Procédures de recrutement

Le recrutement se fera conformément aux **procédures de recrutement de l'ABV**.

L'évaluation des candidatures se fera sur la base des **compétences et de l'expérience requises**.

## 12 Contacts

Pour toute demande de clarification , veuillez contacter : **Direction Exécutive de l'ABV**  
Adresse : Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane, 10 BP 13621 Ouagadougou 1 , Burkina Faso

Email : [secretariat.abv@gmail.com](mailto:secretariat.abv@gmail.com)

Téléphone : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85

## Annexe 1 : Outils et Cadre Méthodologique du Suivi-Évaluation du Projet REWARD

En vue d'assurer un **suivi rigoureux et efficace** du projet suivant des cadres méthodologiques et délais fixés convenus avec les partenaires, le document du projet REWARD dispose déjà d'outils de suivi-évaluation qui guideront l'intervention du/de la spécialiste, notamment :

1. **Cadre logique et cadre de résultats (Annexe A)** : Définit les objectifs, résultats et indicateurs clés.
2. **Plan de travail global du projet (Annexe I)** : Inclut les principaux livrables et indicateurs/jalons à respecter.
3. **Plan de suivi-évaluation sommaire (Annexe G : M&E Budget and Plan)** : Présente les principales activités, étapes et budgets dédiés au suivi-évaluation.
4. **Indicateurs clés et outils de suivi du FEM 7 (Annexe J)** : Contient les indicateurs et quelques cibles de gestion durable des ressources, de résilience climatique et de conservation des écosystèmes.
5. **Système de gestion des données et indicateurs** via la base de données des connaissances, l'Outil d'Aide à la Décision (OAD)<sup>1</sup> et le Système d'Alerte Précoce (SAP).
6. **Outils de suivi et d'évaluation déjà définis** :
  - **Rapports trimestriels techniques et financiers** : Suivi rapproché standardisé des activités et des dépenses du projet à l'aide d'un classeur XLS.
  - **Rapports semestriels et annuels (PIR)** : Suivi de la mise en œuvre du projet.
  - **Évaluations à mi-parcours et finale** : Évaluer la performance et les impacts.
  - **Audit financier** et, le cas échéant, autres exercices de contrôle ou de vérification technique prévus dans le dispositif du projet.
  - **Rapports périodiques de suivi des activités sur le terrain** : Collecte et validation des données terrain.

*N.B. :*

1. *Le/la spécialiste veillera à ce que l'ensemble des outils de suivi soient alignés sur les lignes directrices et les formats du FEM, du PNUE, de l'UICN ainsi que des partenaires du projet. Les livrables devront être structurés de manière à faciliter leur intégration dans la base de connaissances de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) et à contribuer au rapportage périodique à destination des bailleurs.*
2. *Le/la spécialiste veillera à articuler ces outils avec les dispositifs nationaux de collecte, de suivi et de rapportage mis en œuvre par les SFN et les UNER, afin d'assurer la cohérence entre le niveau régional, le niveau national et les sites d'intervention*

---

<sup>1</sup> Decision Support System (DSS)